

Info zéro Phyto

adalia:



PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

Mars 2022

Trimestriel - Mars 2022 - Bureau de dépôt: 5000 Namur - N° d'agrément: P917211

5

Zoom sur la commune
de Verviers

8

Couvrir le sol par
un paillis

14

Entretenir son gazon



Sommaire

Les problèmes fréquemment rencontrés par les communes	3
Zoom sur la commune de Verviers.....	5
Couvrir le sol par un paillis : oui, mais lequel choisir ?.....	8
Pourquoi choisir un revêtement perméable ?.....	11
Entretien son gazon : que faire au mois de mars ?	14
Consultez notre nouveau catalogue de formations !.....	16
« Wallonie en Fleurs » : les résultats.....	16
Le Printemps Sans Pesticides est de retour !	17
« Quinzaine des abeilles et des pollinisateurs ».....	17
L'agent 00phyto.....	18



M. Delicour

Collecte des pesticides et de leurs emballages



Plantez > protégez > triezi !

Ne jetez pas vos pesticides et leurs emballages à la poubelle, protégez l'environnement en les ramenant au recyparc ! Plus d'infos sur le tri de ces produits et les bonnes pratiques au jardin sur le site du Programme Wallon de Réduction des Pesticides > www.pwrp.be

Jeu-concours du 20 avril au 20 mai : tentez de remporter un bon d'achat d'une valeur allant jusqu'à 100 € à dépenser dans une jardinerie labélisée « jardiner sans pesticides ». Pour participer, rendez-vous sur www.pwrp.be



Les problèmes fréquemment rencontrés par les communes - fiche n°1: la prêle

La prêle est une plante vivace très résistante, qui, du début de l'été jusqu'à l'automne, prend l'aspect d'un « petit sapin » vert, allant de 20 à 40 centimètres de hauteur.

Elle possède des tiges souterraines (rhizomes) pouvant aller jusqu'à 2 mètres de profondeur. Elle peut devenir très envahissante et difficile à gérer.

Voici plusieurs pistes de solution pour vous aider à en venir à bout :

- **Éliminer les tiges brun-jaune** dès leur apparition (au début du printemps)

- **Faucher ou tondre la prêle de manière répétée** lorsque la plante est adulte (cela aura pour effet de l'affaiblir)

- **Épandre sur la zone concernée de la chaux**

(cela améliorera la composition de votre sol et nuira au développement de la prêle). Celle-ci se trouve dans les jardinerie sous formes de granulés. L'idéal est d'épandre de la chaux trois à quatre fois par an sur les tâches de prêles et de renouveler l'opération durant 3 ans.

- **Poser sur la zone, une bâche noire solide** qui ne sera pas transpercée par les pousses pointues de la prêle (ps : avant de poser la bâche, faucher la prêle et faites déborder la bâche en dehors de la zone touchée, car les pousses cherchent la lumière sous la terre)



Attention !

Arracher la prêle à la main ou travailler le sol favorisera son expansion. Il faut mieux privilégier la tonte ou la fauche.

Le saviez-vous ?

Peu d'herbicides viennent à bout de la prêle. De plus, les herbicides acidifient le sol et favorisent l'implantation de la prêle. Ils sont également interdits sur l'espace public depuis le 1^{er} juin 2019.



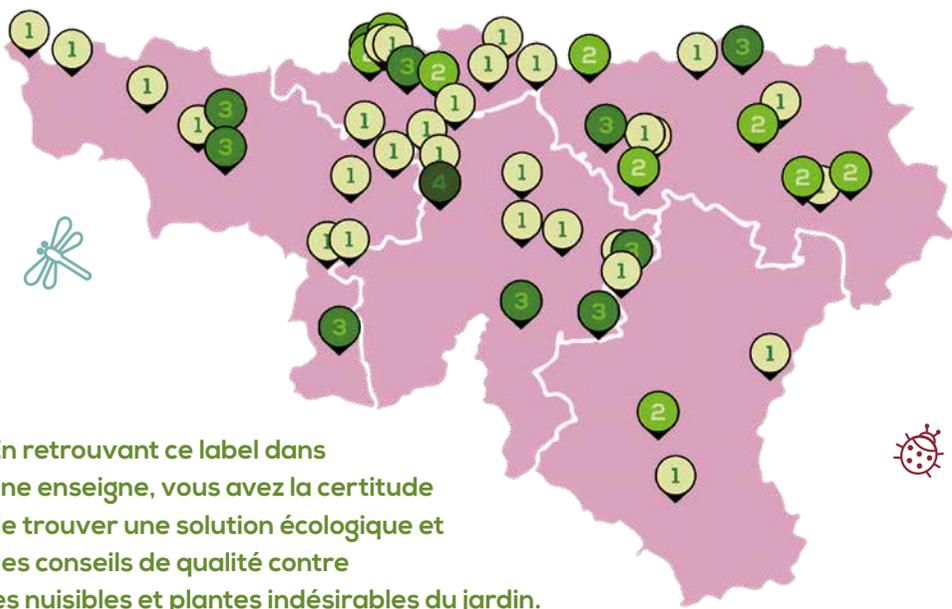
JARDINERIES LABELLIÉES



Partout en Wallonie, des jardineries s'engagent en faveur des alternatives aux pesticides.



4 niveaux d'engagements



En retrouvant ce label dans une enseigne, vous avez la certitude de trouver une solution écologique et des conseils de qualité contre les nuisibles et plantes indésirables du jardin.



Rejoignez notre page Facebook
ou rendez-vous sur
www.jardiniersanspesticides.be

adalia:



Avec le soutien de la



Wallonie

Zoom sur

la commune de Verviers

Pour commencer : un plan de gestion différenciée

En 2014, comme de nombreuses communes impactées par la nouvelle réglementation liée à l'utilisation des pesticides dans les espaces publics, la commune de Verviers réfléchit à sa transition. Inspirée par la commune de Chaudfontaine qui réalise un inventaire de ses espaces verts, la commune de Verviers décide de commencer par là également en 2015. Malheureusement, différents changements de personnel et, à cette époque, encore peu de compétences en gestion différenciée (cartographie, horticulture, ...) ont eu pour

conséquence de ralentir cet inventaire. C'est la sous-traitance d'un bureau d'études « ApiTrees » qui permettra à la commune d'avoir son plan de gestion différenciée en 2019. Aujourd'hui, ce plan leur permet d'une part de conserver le savoir au sein du service, indépendamment des changements de personnel, et d'autre part, permet de planifier les changements à opérer pour une gestion optimale des espaces verts et de les aider au quotidien dans l'entretien.



La commune :

- **Superficie :**
Superficie 33,07 km²
(dont 47% de surface agricole et 46 % de terrains bâtis)
- **Nombre d'habitants :**
55.198



Un espace vert aménagé avec la participation des riverains

C'est un constat de toutes les communes qui ont arrêté d'utiliser les pesticides, et qu'il est important de répéter : **il est impossible d'avoir le même résultat dans l'entretien des espaces verts sans pesticides.** Pour l'entretien des cimetières par exemple, d'après les calculs d'ApiTrees, il leur faudrait une équipe de 20 personnes uniquement pour l'entretien s'ils souhaitent arriver à un résultat



Leurs espaces verts :

- 10 cimetières (17 ha au total)
- Espaces verts : 90 ha dont 250 points de fleurissements
- Équipe de 16 ouvriers pour l'entretien

identique à celui obtenu avec les pesticides. Or ils sont seulement 8 ! Un changement de mode de gestion et des mentalités est donc indispensable et inévitable.

Les techniques mise en place : du désherbage alternatif, des cimetières enherbés et des tontes différenciées, ...

En pratique, ils ont démarré avec l'enherbement spontané des cimetières. Le plus grand cimetière (10ha) de Verviers se transforme peu à peu en parc avec même en son sein une prairie de fauche et une

prairie fleurie. Ils envisagent l'achat d'une balloteuse, conseillée par ApiTrees, pour le ramassage du matériel de fauche sur les grandes surfaces. Cela leur permettra de conserver à long terme de belles prairies de fauche (en effet, si le matériel de fauche est laissé sur place, le terrain s'enrichit peu à peu, et les graminées et/ou orties prennent le dessus sur les fleurs).

Dans la nouvelle partie du cimetière, on intègre directement cette notion d'entretien facilité : le nouvel espace a



été conçu comme un cimetière américain, sans dalle et enherbé. Ce nouvel espace a été également l'occasion d'intégrer la mixité culturelle pas toujours évidente à inclure dans les vieux cimetières.

Sur les surfaces pavées, une brosse métallique est utilisée, avec un seul passage annuel. Ils en sont très satisfaits. Dans les grandes avenues en graviers, l'enherbement spontané est privilégié, avec un passage au réciprocatteur.

Différents paillages sont testés : des pierres de laves pour les parterres de vivaces et du géotextile biodégradable et des broyats de tailles sur les parterres d'annuelles.



*Le vieux cimetière enherbé
de Verviers (10ha)*

En 2017, ils ont mis en place des budgets participatifs pour l'aménagement d'espaces verts dans les quartiers, l'occasion d'impliquer les riverains. Parmi eux, un projet a bien pris et perdure encore actuellement.

Ce qui a aidé la commune :

- La réalisation de leur plan de gestion différenciée
- L'inspiration de ce qui se fait ailleurs dans d'autres communes

- Les formations proposées par Adalia 2.0.

C'est également une meilleure communication en interne entre ceux qui conçoivent les espaces verts et ceux qui les entretiennent. La cartographie a été également reprise par la conseillère en environnement. Cette évolution des services permettra d'aller plus loin en matière d'espaces verts durables, écologiques et faciles d'entretien.



SEMENCES BULBES

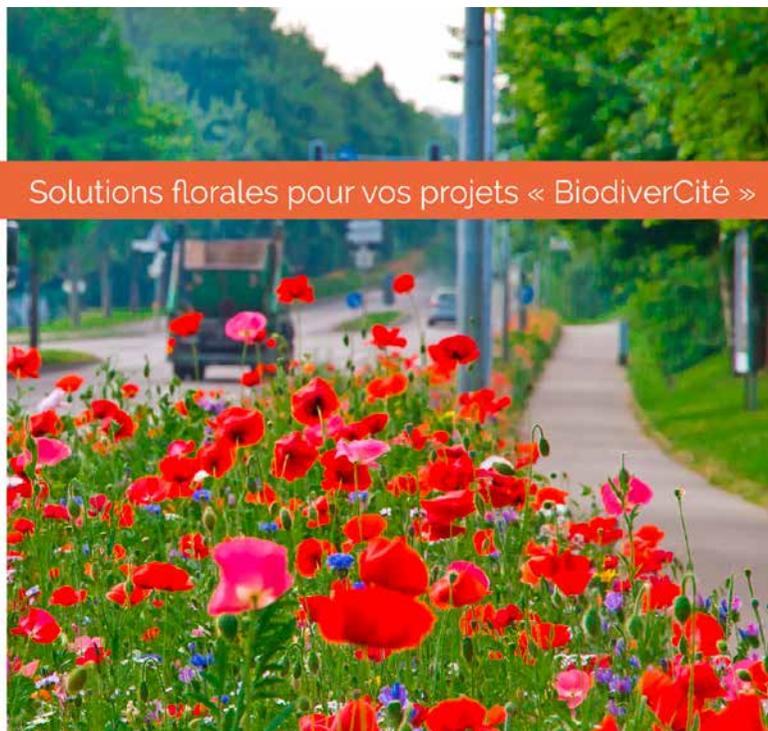
Besoin d'info?

info@naturaloci.be

0488/25.05.35



www.naturaloci.be



Solutions florales pour vos projets « BiodiverCité »



M. Dellicour

Couvrir le sol par un paillis : oui, mais lequel choisir ?

Un sol nu ne reste jamais ainsi très longtemps. Très vite, des plantes sauvages pionnières germeront et coloniseront les surfaces exposées à la lumière.

Dès lors, comment faire pour éviter l'envahissement de vos parterres par cette végétation spontanée ? Agir préventivement en couvrant le sol par un paillage peut constituer une solution.

En couvrant le sol on cumule plusieurs avantages :

- Limiter les interventions de désherbage ;
- Limiter l'évaporation au niveau du sol (action favo-

nable pendant les périodes de sécheresse) ;

- Temporiser les variations de température du sol (limiter les t° élevées en été et basses en hiver)
- Enrichir le sol en matière organique grâce aux matériaux biodégradables ;
- Réduire le coût par la valorisation de certains déchets verts ;
- Créer et entretenir la microflore et la microfaune du sol ;

- Protéger le sol contre l'érosion ;
- Apporter un effet décoratif, esthétique ;
- Augmenter la productivité de certaines cultures ;
- ...

Couvrir le sol donc mais avec quel type de paillages ?

Organique ou minéral ? Le choix est très varié allant du schiste aux paillages de miscanthus en passant par les cosses de cacao. Pour vous aider à poser votre choix, voici un tableau récapitulatif des paillages les plus couramment utilisés.

Composition	Durée de vie	Avantages	Inconvénients
Broyat de branches taillées	2 ans	Valorisation d'un déchet vert. Recyclage sur place. Apport en matière organique	Il peut y avoir des problèmes phytosanitaires (champignons pathogènes, métaux lourds,...) et éventuellement des problèmes de phytotoxicité. Faim d'azote les premiers mois.
Feuilles mortes	6 à 12 mois	Valorisation d'un déchet vert. Recyclage sur place. Apport en matière organique	Certaines feuilles peuvent contenir des pathogènes (ex: cocon de mineuses du marronnier)
Cosses de cacao	1 an	Représenter une barrière physique pour les limaces et escargots. Apporte un bel aspect esthétique	Prise au vent important si le site est exposé et lorsque les cosses sont sèches. Il est donc conseiller de les humidifier au moment de l'installation pour atténuer ce problème. Assez coûteux.
Paillettes de lin ou de chanvre	1 an	Apporte un bel aspect esthétique (couleur claire). Peut constituer une barrière physique pour les limaces	Peu former une croûte peu perméable. Risque de germination des graines de lin.
Granulés de froment	1 an	Représenter une barrière physique pour les limaces et escargots. Se maintient bien au vent et apporte un bel aspect esthétique	Prise au vent important si le site est exposé. Il est donc conseiller de les humidifier au moment de l'installation pour atténuer ce problème.
Tontes de gazon (après séchage)	Quelques mois	Valorisation d'un déchet vert, Permet de limiter les frais liés au recyclage des déchets verts, Libère de l'azote lors de la dégradation	Il peut y avoir des problèmes phytosanitaires (champignons pathogènes,...) et éventuellement des problèmes de phytotoxicité. Décomposition rapide.
Aiguilles de conifères	1 à 2 ans	Odeur de résine Valorisation d'un déchet vert	Acidification du sol Si la couche est trop importante cela peut gêner la circulation de l'eau et de l'air.
Ecorces de pin	1 à 3 ans	Aspect esthétique intéressant Plusieurs tailles disponibles	Acidification du sol. Prix élevé.
Copeaux de bois	3 à 4 ans	Très esthétique Se tiennent bien en place Différentes couleurs sont disponibles	Les couleurs ne se maintiennent pas longtemps (1 à 2 ans)
Ecorces de peuplier	1 à 3 ans	Empêchent la pousse des adventices très efficacement	Peuvent de dégrader un peu vite
Paillis de miscanthus	2 ans	Apporte un bel aspect esthétique (couleur claire). Produit local. pH Neutre	Prise au vent important si le site est exposé. Il est donc conseiller de les humidifier au moment de l'installation pour atténuer ce problème.

M. Dellicour



NOVA-FLORE PRO

SOLUTIONS VÉGÉTALES & NATURELLES



**VEGETALISEZ
VOS ALLEES**

SEULEMENT 2 TONTES PAR AN



**FLEURISSEZ VOS
INTER-TOMBES**

Jardirama

Marc Lejeune - Éts H Lejeune Jardirama
Rue de la Gare 12- 4608 WARSAGE
Tél. : 04/376.61.03 - Fax 04/376.61.25
info@jardirama.be - www.jardirama.be

Pourquoi choisir un revêtement perméable ?

Depuis l'interdiction des produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics, de plus en plus de gestionnaires se tournent vers des solutions telles que l'imperméabilisation (béton, bitume, pavés, etc) pour limiter l'entretien et la repousse des plantes sauvages.

Or, si la grande majorité des gestionnaires, et notamment des communes, pose ce choix, cela engendra une mortalité locale de la vie du sol (souterraine et terrestre), des problèmes de ruissellement des eaux pluviales qui ne pourront plus s'infiltrer et donc une augmentation du risque d'inondation. Et ces aléas risquent de s'intensifier dans le futur à cause des pluies diluviennes de

plus en plus fréquentes dont nous faisons déjà les frais. De plus, ces ruissellements engendrent, notamment, des problèmes d'érosion des sols, de saturation de nos réseaux d'égouttage, d'appauvrissement des nappes phréatiques et de pollution des eaux. Or, nos espaces continuent d'être imperméabilisés encore et encore et nous payons déjà ces erreurs. C'est pourquoi il est préférable de se tourner vers

des revêtements perméables à l'eau pour de nouveaux espaces ou lors du réaménagement d'autres lieux.

Bien-sûr, il existe déjà toute une série de revêtements perméables à l'eau : les graviers, la dolomie, les pavés, etc. Ces solutions sont certes peu coûteuses, mais il faut bien prendre en compte que l'entretien, et en particulier le désherbage, de ces espaces





Agence de l'eau Artois-Picardie

sera très chronophage voire fastidieux.

Pour pallier à ce problème, il existe plusieurs solutions spécifiques pour chaque espace. Le mieux est de s'orienter, si possible, vers des revêtements végétalisés pour favoriser la biodiversité des organismes vivants dans et sur le sol. Par exemple, de plus en plus de communes optent pour l'enherbement de zones qui étaient auparavant bétonnées ou minéralisées (cimetières, ronds-points, îlots directionnels, ...). Cela peut aussi être élargi aux toits, grâce aux toitures végétales qui amènent de la nature en ville, infiltrent et stockent les eaux de pluie, limitent les îlots de chaleur¹ et apportent du bien-être aux habitants. Les noues

végétalisées (dépression du sol de faible profondeur à pente douce) et les bassins de rétention (sec ou sous eau), eux, permettent de ralentir les eaux de pluies mais aussi de les stocker et de les infiltrer. Pour une meilleure stabilité et permettre le passage des véhicules, vous pouvez aussi vous tourner vers les dalles engazonnées ou les pavés enherbés à joints (élargis ou non). L'entretien est alors facilité et consiste en une tonte ou un débroussaillage dès que la végétation dépasse la hauteur limite définie.

Si toutefois la végétation ne peut être tolérée (ou du moins dans une moindre

mesure), vous pouvez vous orienter vers les revêtements perméables à l'eau mais non végétalisés. En effet, il existe toute une série de solutions innovantes telles que les pavés drainants ou à joints perméables constitués de sables innovants empêchant la pousse de la végétation, les dalles alvéolées, et les revêtements perméables stabilisés avec liant (bétons de résine (graviers stabilisés), bétons poreux et enrobés poreux). La plupart de ces solutions permettent aussi de lutter contre les îlots de chaleur car certains sont également perméables à l'air. En contribuant à une meilleure circulation de l'air et l'eau, ils permettent d'atténuer les fluctuations de températures et d'abaisser la température ambiante.

Enfin, si vous souhaitez vous lancer dans la végétalisation de vos espaces publics, n'oubliez pas que des appels à projet seront lancés par le Gouvernement wallon pour renforcer l'adaptation au changement climatique.

1. Définition futura-sciences : phénomène d'élévation de température localisée en milieu urbain par rapport aux zones rurales voisines provoquée par les activités humaines (climatisation, véhicules, etc) et l'urbanisme (surfaces sombres qui absorbent la chaleur).



Plantation mécanisée de prairies fleuries

Pollen et refuge pour les insectes



Agent Natura Loci
Michel Dereau

info@naturaloci.be
Tél: +32 488 25 05 35
www.ververexport.be



**Fête du Printemps
Le Roeulx**
26 Avril 2022
Inscrivez-vous:



Entretien son gazon : que faire au mois de mars ?

Le mois de mars* est souvent la période idéale pour reprendre votre gazon en main après l'hiver.

C'est également l'occasion d'envisager une gestion plus naturelle de votre pelouse en laissant plus de place aux fleurs sauvages. Si toutefois vous optez pour un gazon plus « classique », voici quelques conseils d'entretien :

• Scarifier

Comme en automne, il est conseillé de scarifier le gazon en mars-avril*. Cette opération a pour but de retirer le feutre et la mousse qui s'est

formée en surface et d'aérer le gazon. Ainsi, les nutriments et l'eau pénétreront plus facilement dans le sol et seront par conséquent mieux assimilés par le gazon. Pour que la scarification soit efficace, il est conseillé de scarifier une fois dans le sens de la longueur et une fois dans le sens de la largeur.

• Amender

Au mois de mars, vous pouvez apporter un amendement organique (compost par exemple) qui permettra de nourrir les organismes du sol et d'améliorer sa structure.



Si votre gazon est envahi de mousses ou que votre sol est trop acide, un épandage de chaux magnésienne en granulés pourra rectifier le pH et avoir une action indirecte contre la mousse. L'amendement est à épandre après la scarification.

• Retirer les herbes indésirables

Si vous avez envie de limiter l'expansion de certaines plantes que vous considérez comme indésirables, profitez de cette période pour retirer ces plantes manuellement ou avec un outil approprié. Des couteaux ou gouges à désherber s'avèrent très efficaces pour extirper les racines coriaces. La scarification devra également permettre d'éliminer en partie les herbes indésirables.

• Tondre une première fois

Nous conseillons d'attendre le mois d'avril pour effectuer les premières tontes. Si vous envisagez de scarifier votre pelouse alors vous pouvez tondre une première fois juste avant la scarification.



Dans ce cas, il est conseillé de tondre en positionnant la lame le plus haut possible afin de ne pas « agresser » le gazon. En tout cas, il ne faut jamais couper plus d'un tiers de la hauteur de l'herbe.

• Comblers les « trous »

Si votre gazon est clairsemé, un regarnissage peut être effectué en mars* en veillant à semer une bonne densité (25g à 50g/m²).

Et pourquoi ne pas adopter une pelouse plus naturelle ?

N'oublions pas que les pissenlits, trèfles, pâquerettes

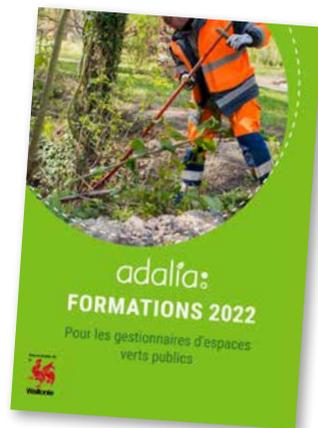
et autres plantes spontanées ont un effet positif sur l'environnement. Les accepter en partie dans votre gazon, c'est favoriser la biodiversité. Vous pouvez jouer un rôle en décidant de ne pas tondre certaines parties de la pelouse (à part une fauche annuelle). Dans ce cas, on mettra également de côté les engrais afin de limiter le développement de l'herbe au profit des plantes fleuries. Ces aménagements seront très bénéfiques pour de nombreux insectes et la biodiversité en général !

***Attention, si il gèle encore la nuit, il est conseillé de reporter ces actions en avril !**

Consultez notre nouveau catalogue de formations !

Comme chaque année, Adalia 2.0 vous propose de participer à différentes formations sur des thématiques variées telles que la végétalisation des cimetières, l'éco-pâturage, la lutte biologique et

bien d'autres. Toutes les informations pratiques sont reprises dans notre nouveau catalogue de formations. Celui-ci est disponible en ligne sur notre site www.adalia.be/formations.



« Wallonie en Fleurs » : les résultats



Pour sa cinquième édition, ce sont 44 communes et 9 associations locales qui ont participé au Label « Wallonie en Fleurs » 2021.

Bravo aux nouvelles communes labellisées : Beaumont, Chièvres, Herbeumont, Saint-Ghislain, Quaregnon et Stavelot. Ainsi qu'aux nouvelles associations labellisées : le comité Lambermont, Bellemeuse Nadrin.

La Louvière, Mont-de-l'Enclus, Thuin et au Comité de Remichampagne qui passent de 1 à 2 fleurs.

Et un bravo tout particulier à la commune de Honnelles qui obtient cette année 3 fleurs.

Félicitation aux communes de Erezée, Frasnes-lez-Anvaing,

Le palmarès complet des résultats est disponible en

ligne sur www.wallonien-fleurs.be.

Depuis 2017, ce label encourage les communes et associations locales à la végétalisation durable de leur territoire ainsi qu'à la gestion davantage pérenne et écologique de leurs espaces verts.

Pour les communes qui doivent renouveler leur labellisation cette année, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2022 sur www.wallonienfleurs.be



Le Printemps Sans Pesticides

est de retour !

Balades nature, bourses aux plantes, foires de jardin, webinaires, visites de jardin, expos, ateliers culinaires, ...

participez pendant tout un printemps aux nombreux événements pour petits et grands en lien avec le zéro pesticide et la biodiversité ! Découvrez toutes les activités sur www.printempsanspesticides.be !

Vous souhaitez vous mobiliser et proposer une activité ?

Devenez acteur du Printemps Sans Pesticides en vous rendant sur www.printemps-sanspesticides.be. Nous vous aidons dans la communication de votre événement et vous envoyons des goodies à distribuer à vos visiteurs !

Mobilisons-nous pour un Printemps sans Pesticides !



**PRINTEMPS
SANS
PESTICIDES**

20 MARS > 20 JUIN 2022

- Contact : Adélaïde Germeau - 0488 45 93 57 - adelaide@adalia.be
- Web : www.printemps-sanspesticides.be
- Campagne organisée par l'asbl Adalia 2.0 en collaboration avec le Service public de Wallonie.

« Quinzaine des abeilles et des pollinisateurs »



P.-L. Zerk

En 2022 plus que jamais, les pollinisateurs ont besoin de vous ! Adalia 2.0 coordonne la « Quinzaine des abeilles et des pollinisateurs » qui se tiendra entre le 14 et le 29 mai. Pendant cette période proposez une activité favorable aux pollinisateurs et

devenez acteur de la campagne ! Plantation de plantes mellifères, construction d'un mur en pierres sèches, balade à la découverte des pollinisateurs, visite de ruchers, projection de film, conférence, exposition ; à vous de choisir !

- Pour vous aider dans vos actions, contactez-nous à ysandrelle@adalia.be ou rendez-vous sur notre site web www.abeillesetcompagnie.be

L'agent 00phyto

Cher agent,

Comme vous le savez certainement, cela fait plusieurs années que l'opération "zéro phyto" a été lancée en Wallonie. Soucieux d'aider les gestionnaires dans cette démarche, les instances politiques souhaitaient mettre un agent de notre organisation à disposition des services publics. J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été désigné pour cette mission. Dorénavant, votre travail consistera à aider les communes à trouver des alternatives aux pesticides. Et oui, bien que de nombreuses techniques ont montré leur efficacité, les adventices ne meurent jamais et que voulez-vous le round up ne suffit plus!

Je suis sûr que vous ne direz pas No à cette nouvelle affectation et que vous accomplirez vos tâches avec dévouement.

Votre première mission (si vous l'acceptez) consistera à aller donner des précisions dans une commune pour la gestion des cimetières et les informer de la législation (quelquefois farfelue).

Bon vent!

Ce message se biodégradera dans 3...2...1....

Le GD6a

Rapport de l'agent OO phyto

Monsieur,

Je tiens à vous signaler que cette mission n'a pas été de tout repos. Et cette discussion s'est plutôt apparentée à une rencontre de ping pong. Je suis arrivé dans un cimetière à l'aspect très minéral qui avait, à mon avis, été pulvérisé pendant de nombreuses années. J'ai donc tenté de convaincre les gestionnaires que plusieurs solutions s'offraient à eux et que certains désherbeurs mécaniques avaient fait leurs preuves pour les allées en graviers. Je leur ai également parlé de la végétalisation qui fait sans doute partie des solutions les plus intéressantes d'un point de vue esthétique et entretien. Celui-ci se limitant à de la tonte.

Ils m'ont ensuite posé des questions sur les caveaux s'ouvrant par l'avant. Je les ai informés que plusieurs solutions étaient envisageables: ressemer après l'enterrement ou déplaquer le gazon pour pouvoir le replacer par la suite. Je leur ai également rappelé que l'utilisation de produits dits "écologiques", comme le Moonraker ou encore du sel ou du vinaigre, était interdite.

Certains m'ont dit qu'ils trouvaient que cette législation Sean Connery...

Pour finir, ayant remarqué qu'ils étaient envahis de renouées du Japon, je les ai informés que si ces plantes ne posaient pas de problèmes de sécurité, il valait mieux tenter de les contenir plutôt que d'essayer de les éliminer. Cela risquerait de favoriser leur expansion.

En espérant avoir répondu à vos attentes,

OOPhyto



Info zéro Phyto adalia:

Equipe des conseillers techniques «zéro pesticide» :

- **Thibaut Mottet** : 0483/44.00.94 - thibaut@adalia.be
- **Tiffany Frenkel** : 0486/36.07.30 - tiffany@adalia.be

Comité de rédaction/Editeur responsable

Thibaut Mottet et Tiffany Frenkel

Adalia 2.0 ASBL

Rue Nanon, 98 - 5000 Namur

info@adalia.be • www.adalia.be

N° d'entreprise : 0476.469.344 • BE 41 5230 8024 1610 (Triodos) • RPM : Namur



Avec le soutien de
la



Wallonie